

L'école est obligatoire pour les enfants dès l'âge de 3 ans ou dans l'année de leurs 3 ans. L'inscription se fait pour l'entrée à l'école maternelle ou lors de changement de domicile.





Service Education-Jeunesse 8, avenue Saint François de Sales 74200 Thonon-les-Bains service-education@ville-thonon.fr 04 50 70 69 43

Ouverture au public:

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 (fermé le jeudi matin)





Inscription scolaire













EDUCATION

Inscription scolaire



Qui peut effectuer cette démarche?

▶ Parent(s) ou représentants légaux des enfants en âge d'être scolarisés (c'est-à-dire à partir de 3 ans ou l'année des 3 ans) résidant à Thonon.



Quand effectuer cette démarche?

Du mois de février à fin avril pour les scolarisations de l'année suivante. Inscription possible tout au long de l'année scolaire pour les nouveaux arrivants sur la commune.



Quels sont les **délais**?

Le dossier est traité dans les 15 jours suivant son dépôt en ligne ou papier





Comment effectuer cette démarche?

 Créer un compte "Espace citoyens" et réaliser un bulletin d'inscription OU en présentiel, en complétant le formulaire "Inscription scolaire (pour l'année scolaire à venir)" disponible au service Education.
Des ordinateurs et une assistance sont disponibles dans nos maisons de quartiers.
Le service Education-Jeunesse est en libre accès,

https://www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains

sans prise de rendez-vous.



Quels sont les documents à fournir?

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom ou si vous êtes hébergé: facture, pièce d'identité au nom de l'hébergeant et attestation sur l'honneur d'hébergement
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Les 2 livrets pour les familles recomposées et le jugement de divorce



A quel tarif?



